

PRIME COVID : SOLDES SUR LA RECONNAISSANCE

05 Juin 2020

PRIME

La CGT du CHU a adressé au Directeur Général le 15 mai, avec d'autres organisations syndicales, un courrier pour que celui-ci demande à l'ARS le versement de la prime Covid de 1 500€ à tous les agents sans exception.

L'ARS a refusé, rappelant les critères d'attribution du décret, même si le périmètre **de 40 % des effectifs** n'est toujours pas inclus dans le décret. La prime de 1500€ ne devait être versée qu'à une partie de l'effectif du CHU. L'ARS a demandé d'établir la liste des agents.

L'ARS est le représentant du ministère de la Santé, donc c'est le gouvernement Macron qui refuse la prime de 1 500€ pour tous ! Que de la communication !!!

Pour la CGT beaucoup d'agents de services non identifiés COVID, ont participé à la prise en charge directe des patients COVID (**brancardage, transports, roulements, radiologie, hémodialyse**). Beaucoup d'agents ont été au contact de patients pendant plusieurs semaines (**bureaux des entrées, sécurité incendie**).

La CGT exige 1500€ pour tous et que la prime (500 ou 1500) soit versée au plus vite (ce devait être en mai). La Direction a confirmé que ce serait sur la paie de juin.

Comme pour la prime des urgences, **la prime COVID est soumise à des principes d'austérité et de DISCRIMINATION : le gouvernement a joué la division**. Nous citer comme des héros n'était pas anodin. **Nous ne sommes ni des héros, ni des mercenaires, ni des bons samaritains; nous faisons toutes et tous partie de la chaîne qui permet aux hôpitaux de fonctionner.**

60 % des personnels n'auront droit qu'à 500 euros. La direction pourra attribuer 1500 € à certaines catégories de personnels (40% des effectifs), après validation définitive de l'ARS alors que :

- TOUT l'Hôpital a été réorganisé pour la crise sanitaire : services techniques, administratifs, médicaux, médico techniques, etc...
- TOUS les agents ont été exposés au même risque professionnel par manque d'anticipation dans la gestion de la crise et de la pénurie de matériels et de tests.
- Les patients ou collègues asymptomatiques ont pu transmettre le virus malgré eux.
- Le risque était sensiblement le même en service COVID et non COVID.
- Pourquoi limiter à 40% du personnel l'attribution de la prime de 1500 € et introduire la notion de mérite discriminante et contraire à notre statut ?!!



La CGT prône l'égalité de traitement car durant cette crise, l'ensemble des hospitaliers a répondu présent, étant remercié quotidiennement par l'institution dans les Infos COVID.

La seule solution pour éviter, les injustices, les divisions et les discriminations est de demander à l'ARS le versement des fonds pour que la prime de 1500 € soit attribuée à TOUS.

Ce dispositif discriminant censé « remercier » le travail des hospitaliers n'a d'autre but que de les diviser, dans un contexte de sortie de crise au moment où l'heure des comptes a sonné.

En ce moment se tient le « Ségur de la santé » : **le gouvernement ne cache pas sa volonté de poursuivre la privatisation de notre système de santé et la casse de notre statut ainsi que de limiter la revalorisation salariale à certaines catégories de personnels.**

On est très loin des déclarations du président de la République qui annonçait le 26 mars à Mulhouse un ensemble de mesures pour marquer « **la reconnaissance de la nation** » : **majoration des heures supplémentaires et prime exceptionnelle, « plan massif d'investissement et de revalorisation » de l'ensemble des carrières...**

Un décret **élargissant l'attribution de la prime exceptionnelle de 1.500 euros**, dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, à **de nouveaux hôpitaux qui ne sont pas situés dans les 40 départements les plus touchés**, devrait paraître dans les prochains jours.

Des établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes seraient aussi les nouveaux bénéficiaires de cette prime.

La plupart des CH de la région AURA (Vichy, Issoire, Montluçon, Moulin...) et d'autres ont reçu des patients Covid, et à ce titre doivent toucher cette prime comme le demande la CGT des établissements.

Bons d'essence TOTAL

Les 380 bons de 30€ reçus par la Direction n'ont toujours pas été distribués. Suite à une réunion avec le DRH, et après vous avoir informés que le CHU de Grenoble avait reçu plus de 10.000 bons, **la CGT du CHU de Clermont-Ferrand a demandé que tous les personnels touchent ces bons TOTAL**. La Direction nous a confirmé qu'elle a fait une demande pour tous les agents.

**POUR QUE LE JOUR D'APRÈS NE RESSEMBLE PAS AU
JOUR D'HIER !
16 JUIN 2020 : MOBILISATION DES HOSPITALIERS**



CGT : GM/CMP : 51.0864 ; Estaing : 50.400 ; L Michel : 50.803

cgt@chu-clermontferrand.fr